

<https://47.snuipp.fr/Un-appel-des-psychologues-de-l-education-nationale>



# Un appel des psychologues de l'éducation nationale

- Métier - Rased, Psychologues, ASH -

Date de mise en ligne : lundi 4 avril 2011

Dernière mise à jour : 4 avril 2011

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

# 150 psychologues de l'éducation nationale se sont réunis à Paris samedi 2 avril à l'appel de 7 syndicats et organisations professionnelles [1]. Ils demandent le maintien des psychologues de l'éducation nationale dans le service public d'éducation.

La place et le devenir des psychologues exerçant dans les établissements scolaires du 1er et du second degré sont actuellement au centre de leurs préoccupations.

Si les psychologues du second degré, les conseillers d'orientation-psychologues, sont dans l'attente de la parution officielle d'un nouveau décret sur leurs missions, les psychologues des écoles maternelles et élémentaires sont suspendus à la décision de Luc Chatel, attendue avant les vacances de Pâques, sur le recrutement des futurs psychologues.

Depuis plusieurs années, les organisations demandent une clarification de leur statut, un recrutement externe et interne par concours de la fonction publique d'état avec le master 2 de psychologie.

Lors de cette journée nationale de la psychologie dans le système éducatif, les psychologues répartis en ateliers ont planché sur les questions de recrutement-formation, de missions, de statut et service de psychologie.

Valérie Capdevielle, psychologue (Université de Toulouse-le-Mirail) et Vincent de Gaulejac, sociologue (Université de Paris 7-Diderot) ont exposé leurs analyses sur la commande sociale faite aux psychologues, la responsabilité de ceux-ci dans leurs choix éthiques, théoriques et professionnels, dans un contexte sociétal où les mutations sont importantes.

Le sujet soumis à des injonctions d'excellence et de mérite, à des évaluations répétées, est malmené.

Le psychologue en étant centré sur le respect du sujet dans sa dimension psychique se trouve au coeur de ces problématiques de l'intime et du social, inscrites dans le développement des enfants et des adolescents d'aujourd'hui, dans le travail au quotidien dans les écoles, avec les équipes enseignantes, avec les familles.

La « mise en extinction » des psychologues scolaires évoquée dans un document interne [2] du ministère serait une atteinte grave au service public d'éducation.

Les organisations lancent un appel en direction du ministère et des décideurs politique afin d' « alerter sur les conséquences de projets guidés par la seule rentabilité des moyens investis dans le système éducatif, sur le développement et le devenir des enfants et des adolescents.

Elles appellent le ministre à en prendre toute la mesure et à entendre les propositions de la profession ».

---

[1] Groupe des 7 : AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Education Nationale), ACOP-F (Association des Conseillers d'Orientation-Psychologue de France), SFP (Société Française de Psychologie), SNES-FSU, SNP, SnpsyEN-UNSA, SNUipp-FSU

[2] Schéma d'emplois 2011-2013 adressé aux recteurs et inspecteurs d'académie en mai 2010